



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 décembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

| | | |
|--------------------------------|-------------------------------|---|
| 1 AIX-LES-BAINS | T BERETTI Renaud | Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME |
| 2 AIX-LES-BAINS | T BRAUER Michelle | Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET |
| 3 AIX-LES-BAINS | T CARDE Daniel | |
| 4 AIX-LES-BAINS | T FRAYSSE Claudie | |
| 5 AIX-LES-BAINS | T FRUGIER Michel | Pouvoir de Nicolas VAIRYO |
| 6 AIX-LES-BAINS | T GIMENEZ André | |
| 7 AIX-LES-BAINS | T GUIGUE Thibaut | Départ après la 5 ^{ème} délibération |
| 8 AIX-LES-BAINS | T MOIROUD Christophe | |
| 9 AIX-LES-BAINS | T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre | Pouvoir de Lucie DAL PALU |
| 10 AIX-LES-BAINS | T MOUGNIOTTE Alain | Pouvoir de Jean-Marc VIAL |
| 11 AIX-LES-BAINS | T OBISSIER Philippe | |
| 12 AIX-LES-BAINS | T POILLEUX Nicolas | Pouvoir de Christèle ANCIAUX |
| 13 BOURDEAU | T DRIVET Jean-Marc | |
| 14 BRISON SAINT INNOCENT | T CROZE Jean-Claude | |
| 15 CHINDRIEUX | T BARBIER Marie-Claire | |
| 16 DRUMETTAZ-CLARAFOND | T BEAUX-SPEYSER Danièle | Pouvoir de Nicolas JACQUIER |
| 17 ENTRELACS | T BRAISSAND Jean-François | |
| 18 ENTRELACS | T COCHET Claire | |
| 19 ENTRELACS | T GERBELOT Gaëlle | Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE |
| 20 ENTRELACS | T GRANGE Yves | |
| 21 GRESY-SUR-AIX | T MAITRE Florian | Pouvoir de Louis ALLARD |
| 22 GRESY-SUR-AIX | T PIGNIER Colette | |
| 23 GRESY-SUR-AIX | T POURCHASSE Patrick | |
| 24 GRESY-SUR-AIX | T TROQUIER Chrystel | |
| 25 LA BIOLLE | T NOVELLI Julie | |
| 26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT | T MORIN Bruno | |
| 27 LE BOURGET DU LAC | T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle | |
| 28 LE BOURGET DU LAC | T MERCAT Nicolas | |
| 29 LE BOURGET DU LAC | T SIMONIAN Edouard | |
| 30 LE MONTCEL | T HUYNH Antoine | |
| 31 MERY | T FONTAINE Nathalie | |
| 32 MERY | T ROULET Stéphane | |
| 33 MOTZ | T CLERC Daniel | |
| 34 MOUXY | T PERSON Armelle | |
| 35 MOUXY | T BONICI José | |
| 36 PUGNY CHATENOD | T CROUZEVALLE Bruno | Départ après la délibération 20 |
| 37 RUFFIEUX | T ROGNARD Olivier | |
| 38 SAINT OFFENGE | T GELLOZ Bernard | |
| 39 SAINT PIERRE DE CURTILLE | T DILLENSCHNEIDER Gérard | |
| 40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE | T TOUGNE-PICAZO Brigitte | |
| 41 TRESSERVE | T LOISEAU Jean-Claude | |
| 42 TRESSERVE | T ROUSSEL Christian | |
| 43 TREVIGNIN | T CHAPUIS Nicolas | |
| 44 VIVIERS-DU-LAC | T AGUETTAZ Robert | |
| 45 VIVIERS-DU-LAC | T SCAPOLAN Martine | |
| 46 VOGLANS | T BERNON Martine | |
| 47 VOGLANS | T MERCIER Yves | |

23 communes présentes

Absents excusés :

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Karine DUBOUCHET REVOL (AIX-LES-BAINS)

Marine FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Marthe MASSONNAT (BRISON-SAINT-INNOCENT)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024
Exécutoire le : 18 DEC. 2024
Publiée / Notifiée le : 18 DEC. 2024
Visée le : 17 DEC. 2024

FINANCES Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Monsieur le Président soumet le rapport suivant, pour un développement des projections budgétaires 2025 dans la perspective d'un budget présenté au vote de l'assemblée le 28 janvier 2025.

Une analyse du contexte général est proposée avant de projeter les anticipations pour 2025. Les éléments concernant le plan pluriannuel d'investissement, la dette, ainsi que les budgets annexes seront également développés.

Préambule

Les débats relatifs au projet de loi de finances 2025 sont en cours avec pour objectif un vote avant le 31 décembre. Dans ce cadre, les hypothèses qui sont proposées dans ce document pourront évoluer en fonction de l'actualité.

Synthèse

Les déclarations gouvernementales dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances pour 2025, font entrevoir le début d'une période de restrictions durables avec la participation des collectivités au redressement des comptes publics. (I).

Les réalisations 2024 en investissement se situeront vraisemblablement autour de 14 millions d'euros sans recours à l'emprunt (II-A). Selon les premiers chiffres issus des anticipations de fin d'exercice, l'épargne brute 2024 devrait se situer autour de 5 millions approchant l'objectif requis pour le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et présenterait **un niveau d'autofinancement de 8,2% des recettes réelles**. Ces chiffres confirment la fin de la période d'embellie constatée sur 2022 et 2023.

Les propositions 2025 des services sont limitées aux projections des recettes de fonctionnement 2025, quasi stables, compte tenu des mesures annoncées dans le projet de loi de finances. L'absence de progression des recettes 2025 contraint d'une part l'évolution des dépenses de fonctionnement, mais également le financement des investissements, alors que le PPI arrive dans sa phase finale de réalisation (II-B).

Grand Lac poursuit le remboursement de sa dette avec une nouvelle année sans emprunt, et maintient une capacité de désendettement à 3,5 ans (à confirmer par le compte administratif 2024) en dessous du seuil des 8 ans énoncé dans l'engagement du PPI. L'endettement est sécurisé avec 97% des lignes à taux fixes (III). L'appel à de nouveaux emprunts est volontairement reporté au début de l'exercice 2025 dans une perspective de baisse des taux.

Les **budgets annexes (IV)** présentent des enjeux collectifs importants avec des projets d'investissements conséquents pour l'eau potable et l'assainissement, ainsi que le démarrage de la réhabilitation du port des 4 chemins pour le budget des ports.

Le contexte économique national

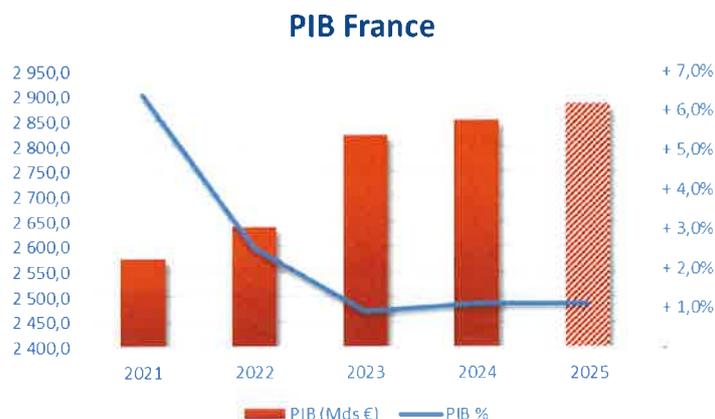
Offre – Demande - Prix

La pression sur les prix diminue, avec notamment la baisse du prix du pétrole, et avec un rythme plus rapide que prévu (inflation sur 12 mois courant + 1,8% à fin août et + 1,4% à fin septembre). Cependant, dans une attitude de précaution, le taux d'épargne demeure élevé et la consommation reste faible sur le début de l'année, même si elle pourrait connaître une reprise sur les observations du second semestre 2024.

La demande pourrait ainsi être affectée durablement alors que le pouvoir d'achat a progressé du fait du rattrapage progressif des salaires (augmentation du SMIC en novembre 2024), en rapport avec une incertitude dominante des agents économiques.

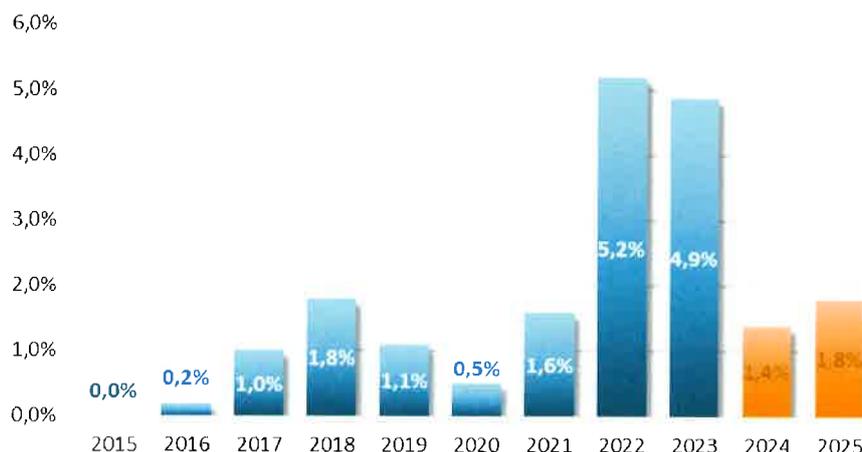
Ainsi, la prévision de croissance pour 2025 présentée par l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) serait de +0,8%. Le projet de loi de finances table sur + 1,1%.

| | 2021 <i>définitif</i> | 2022 <i>définitif</i> | 2023 <i>définitif</i> | 2024 <i>prévision</i> | 2025 <i>prévision</i> |
|-------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| PIB % | + 6,4% | + 2,5% | + 0,9% | + 1,1% | + 1,1% |
| PIB (Mds €) | 2 574,7 <i>INSEE</i> | 2 639,1 <i>INSEE</i> | 2 822,5 <i>INSEE</i> | 2 853,5 <i>INSEE</i> | 2 884,9 <i>PLF 2025</i> |

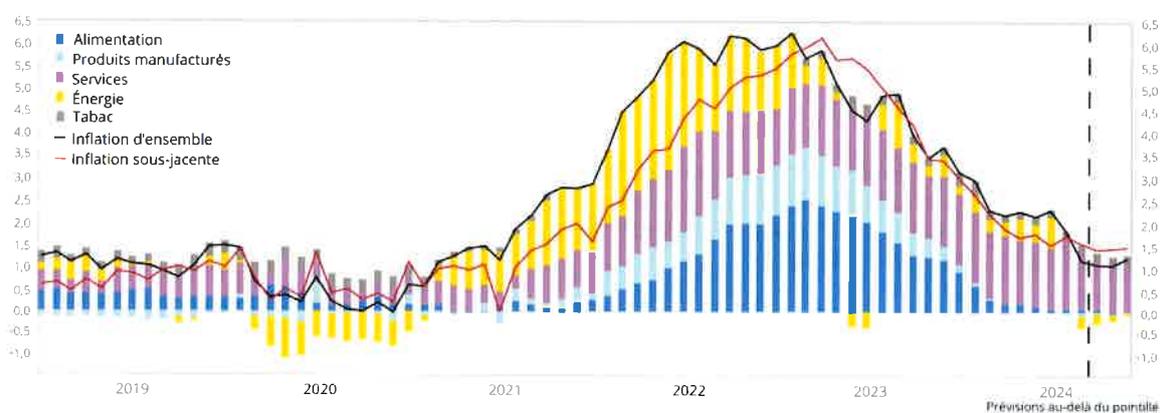


L'inflation prévisionnelle 2024 calculée par la Banque de France est projetée avec 1,5%. Le projet de loi de finances part sur une hypothèse de 1,8%.

Inflation



L'objectif de la BCE¹ reste une inflation à un niveau proche des 2%. Actuellement, l'inflation n'est tirée à la hausse que par les services. L'alimentaire intervient peu et l'énergie, par le biais des tarifs du pétrole contribue à une baisse de l'indice des prix.



Dernier point : décembre 2024 (prévisions à partir d'octobre 2024).

Lecture : en septembre 2024, l'inflation d'ensemble s'élève à +1,2 %, selon l'estimation provisoire. L'alimentaire y contribue à hauteur de +0,1 point tandis que les services y contribuent pour +1,3 point.

Source : Insee.

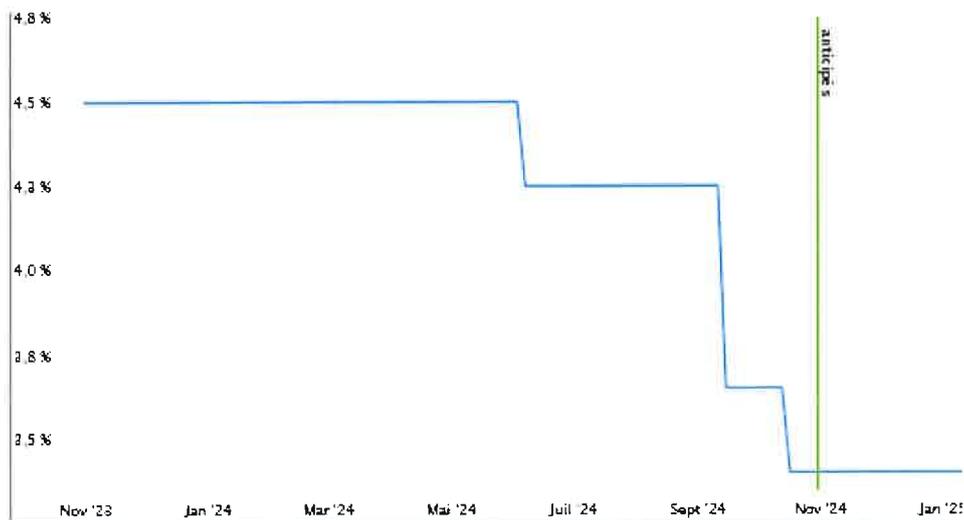
Inflation et contribution par postes

Au regard de l'inflation qui revient dans la zone d'objectif, les banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs afin de redynamiser l'investissement des entreprises par une baisse des coûts financiers. La répercussion de ces actions sur les marchés bancaires devrait intervenir sur le début de l'exercice 2025.

Toutefois, l'inflation américaine toujours présente du fait de la dynamique du marché intérieur américain et la nouvelle politique économique qui fera suite aux élections américaines pourraient ralentir cette tendance baissière (mesures protectionnistes et choix entre réduire la dette ou soutenir la consommation).

Le taux directeur de la Banque Centrale Européenne constitue un des instruments de politique monétaire dans sa lutte contre l'inflation car il intervient sur l'accès aux liquidités. Ce taux directeur influe directement sur les conditions de refinancement des banques. Il est passé de 4,5% en juin 2024 à 3,4% en octobre 2024.

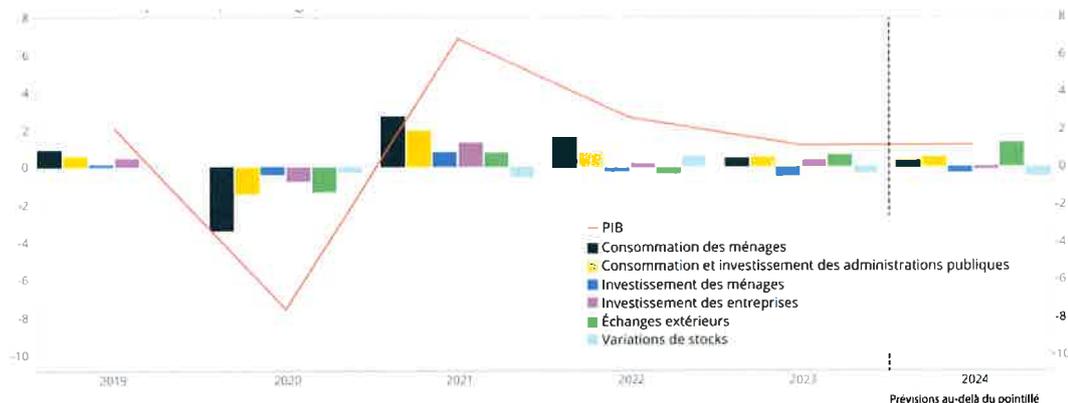
¹ BCE : Banque Centrale Européenne



Le taux directeur influe directement sur les conditions de refinancement des banques. Il est passé de 4,5% en juin 2024 à 3,4% en octobre 2024

La baisse attendue des taux d'intérêts devrait ainsi redynamiser le marché immobilier (recul des constructions -1% en 2024), favoriser les coûts de production des entreprises, ainsi que les décisions d'investissement. Il reste à analyser les conséquences de la fin des plans d'aides de l'Etat et les boucliers tarifaires qui soutenaient l'activité.

Le commerce extérieur soutient la croissance du PIB en 2024 avec des exportations qui progressent plus vite que les importations (deuxième effet de la baisse du prix du pétrole), et a retrouvé son niveau de 2019. Ce soutien à la croissance économique française se retrouverait en 2025 dans les projections, là où la croissance interne attendue serait faible.



Lecture : en 2024, la croissance du PIB serait de +1,1 %. Les échanges extérieurs contribueraient pour +1,3 point à la croissance du PIB.
Source : Insee.

Les dépenses publiques constituent un des moteurs de l'économie intérieure en 2024. Néanmoins, dans une dynamique de réalisations de fin de mandat, les prélèvements et coupes budgétaires de la loi de finances 2025 risquent d'apporter un coup de frein à l'investissement des collectivités.

La dette publique atteint 112% du PIB au 2^{ème} trimestre 2024. Cependant les objectifs de maîtrise des dépenses publiques demeurent avec un retour à une dette à 108,1% du PIB en 2027.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe une trajectoire de rétablissement des comptes publics et prévoit d'atteindre un déficit de 2,8% en 2029, avec une prévision 2025 à -5% du PIB. Au titre de la maîtrise des dépenses publiques l'article 16 de cette même loi prévoit une évolution des dépenses des collectivités limitée à un demi-point en dessous de l'inflation (sans sanction).

Le projet de loi de finances pour 2025

Le projet de loi de finances 2025 part de l'hypothèse, pour redresser les comptes publics, d'un effort budgétaire partagé de 60 milliards d'économies, dont les deux tiers porteront sur une réduction des dépenses publiques répartie entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales, ainsi que les administrations de sécurité sociale. Le tiers restant sera constitué par une contribution des entreprises et des particuliers à hauts revenus.

L'enveloppe de la **dotation globale** est stabilisée à 27,2 milliards, en renforçant les dotations de péréquation (dotation d'intercommunalité) et en reprenant sur les enveloppes de compensation (ex-compensation de la part salaires). Pour Grand lac, la dotation d'intercommunalité devrait être stable et la dotation de compensation devrait être écartée de 4,74%

Les **dotations de compensation** deviennent des variables d'ajustement. Ainsi, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui a subi une première baisse en 2018, mais était considérée depuis comme stable, est diminuée de -17%. Cette reprise se traduit pour Grand Lac à un manque à gagner de 91 000 euros.

Après une longue période de stabilité, le taux de **FCTVA**² est revu à la baisse avec 14,850%, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 quel que soit le millésime de la dépense. Cela correspond à un manque à gagner d'environ 150 000 euros pour 10 millions investis. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement éligibles jusque-là au FCTVA en fonctionnement sont supprimées (entretien des bâtiments publics et des voiries ou réseaux, ainsi que les prestations identifiées pour l'informatique en nuage).

Le **fonds vert** recule de 2,5 à 1 milliard d'euros impliquant une nécessaire vérification du financement des projets de Grand Lac concernant la performance environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration du cadre de vie.

La **maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement** se fera par la création d'un fonds de réserve avec un prélèvement sur les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement 2023 dépassent 40 millions. Plus de 400 collectivités sont concernées et le fonds de réserve atteindrait 2,7 milliards d'euros sur 2025. Le dispositif est prévu pour être pérennisé. Le prélèvement sera calculé sur la base de 2% des recettes réelles de fonctionnement. Les fonds doivent être redistribués aux collectivités à partir de 2026, dans le cadre d'une péréquation. Grand Lac ne sera pas concerné en 2025.

Le **reversement des fractions de TVA** qui compense la suppression de la taxe d'habitation et le projet de disparition de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est gelé pour 2025, en modifiant l'année de référence. En effet, le calcul sera désormais réalisé à partir de l'année précédente au lieu de l'année en cours.

Le **coefficient d'actualisation des bases** devrait être limité à près de 1% par rapport à l'inflation constatée sur une année courante (période de novembre 2023 à novembre 2024 fait référence) alors que l'inflation en année courante à fin octobre 2024 s'établit à 1,4%. A ce taux s'ajoute le coefficient d'évolution liée au territoire représentant les nouvelles constructions et qui est en moyenne de 1,5%.

² FCTVA : Fonds de Compensation de Taxe à la Valeur Ajoutée



L'enveloppe globale liée au **prélèvement du FPIC³** est toujours stabilisée à 1 milliard d'euros. Toutefois, des évolutions sont constatées chaque année au vu des indicateurs de richesse, des valeurs moyennes de référence des catégories et changements de régimes fiscaux. La comparaison des dynamismes économiques des territoires étant un facteur impactant de l'évolution du prélèvement du FPIC, l'évolution en 2024 a permis de constater une diminution du prélèvement pour le territoire de Grand Lac. Par prudence, une évolution de +3% sera appliquée sur la prévision 2025.

Les autres mesures financières

Afin de financer le déséquilibre des caisses de retraite de la fonction publique territoriale, les taux de cotisation de la part patronale sont augmentés de 4 points. Le coût pour Grand Lac serait d'environ 170 000 euros pour l'ensemble de ses budgets.

³ FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Commune

II - Les perspectives d'évolution

A - La situation financière au 1^{er} janvier 2025

Le compte administratif anticipé 2024 du budget PRINCIPAL

Le compte administratif anticipé (CAA) 2024 peut être représenté selon la vue synthétique suivante, sous réserve des écritures restant à réaliser :

| Fonctionnement | | | |
|---|-----------|-----------------------------|-----------|
| Dép. réelles | 56 528 K€ | Rec. Réelles ⁽¹⁾ | 61 626 K€ |
| Epargne Brute | | 5 098 K€ | |
| Rappel 2023 : 9 284K€ | | | |
| Investissement | | | |
| Rembt Dette | 2 030 K€ | Subv | 1 599 K€ |
| Dép. Equipt | 13 976 K€ | FCTVA | 820 K€ |
| Autres | 141 K€ | Emprunts | 0 K€ |
| | | Cessions | 1 236 K€ |
| | | Autres | 992 K€ |
| Résultat de l'exercice -6 402 K€ | | | |
| Résultat cumulé au 31/12/2023 8 567 K€ | | | |
| Résultat cumulé au 31/12/2024 2 165 K€ <i>Projection</i> | | | |

⁽¹⁾ hors produits des cessions

Sur une hypothèse de réalisation, au 13 novembre 2024, des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 97% des crédits ouverts, et des recettes réelles de fonctionnement de 102%, l'épargne brute serait d'environ 5 098 000 euros. L'épargne brute représenterait ainsi 8,2% des recettes réelles.

- Les dépenses de fonctionnement 2024 ont un niveau de réalisation classique et il est projeté une réalisation de 93% sur les dépenses à caractère général (chapitre 011). Les dépenses de personnel seront au-delà de 99% de réalisation.
- Les recettes de fiscalité/dotation sont conformes aux prévisions et bénéficie, comme en 2023, de l'évolution de l'enveloppe de TVA nationale. Les recettes d'Aqualac devraient atteindre 1,2 million d'euros malgré une météo peu favorable sur le début de la saison d'été.

La projection des dépenses d'équipement atteint 14 000 000 euros, soit 48% des crédits ouverts. Dans le cadre du PPI⁴ de 90 millions voté en 2021 et actualisé en 2023, en considérant que 37 millions ont été réalisés de 2021 à 2023, resteront à exécuter 39 millions d'investissement sur les années 2025 et 2026 (19 millions par en moyenne). Cela représente une réalisation à 56% au 31 décembre 2024.

⁴ PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

Les réalisations 2024 sont financées par reprise sur le fonds de roulement (6,4 millions d'euros). Le FCTVA représente 820 000 euros et les subventions monteraient à 1,6 millions d'euros en intégrant les demandes de financement (acomptes et soldes) adressées aux financeurs mais non encore perçues à mi-novembre. Le résultat cumulé de l'exercice serait ainsi de 2,1 millions d'euros.

Il n'y a pas de nouvel emprunt sur le budget principal en 2024. Il n'y a pas de contrat de ligne de trésorerie.

L'évolution de la situation financière sur la période 2022-2024

Le tableau ci-dessous présentent quelques indicateurs qui permettent de faire une lecture des éléments financiers après retraitements des éléments conjoncturels propres à chaque exercice qui n'ont pas de vocation à être reconduits (comme les produits de cessions par exemple). L'objectif est ici, de déterminer une capacité d'autofinancement structurelle.

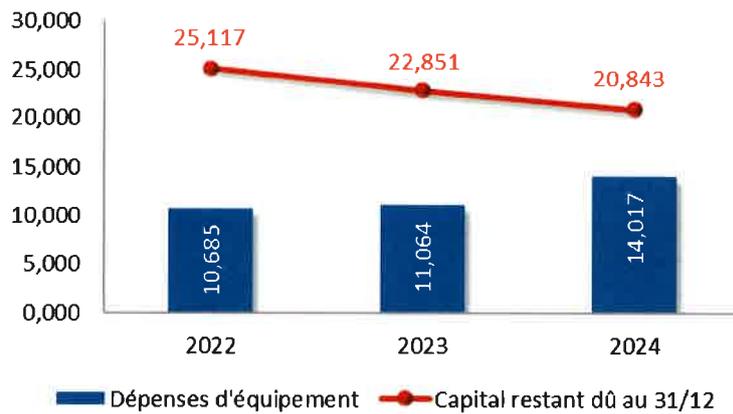
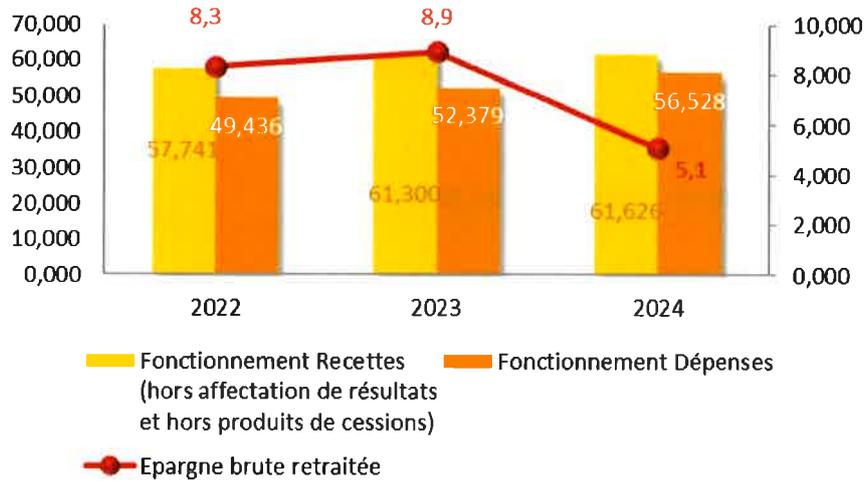
Pour mémoire, 38 300 euros ont été retraités à ce titre en 2022 et 215 138 euros en 2023. Les cessions 2024 représentent 1 236 000 euros.

| Budget principal | 2022 <i>définitif</i> | 2023 <i>définitif</i> | 2024 <i>CAA</i> |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement Recettes <i>(hors affectation de résultats et hors produits de cessions)</i> | 57,741 | 61,300 | 61,626 |
| Fonctionnement Dépenses | 49,436 | 52,379 | 56,528 |
| Épargne brute retraitée | 8,305 | 8,921 | 5,098 |
| Taux épargne brute | 14,38% | 14,55% | 8,27% |
| Dépenses d'équipement | 10,685 | 11,064 | 14,017 |
| Capital restant dû au 31/12 | 25,117 | 22,851 | 20,843 |
| Capacité de désendettement | 3,0 ans | 2,6 ans | 4,1 ans |
| Fonds de roulement au 31/12 <i>(Pour mémoire 5,029 au 1/1/2021)</i> | 8,004 | 8,611 | 2,165 |

Les chiffres ci-dessus illustrent l'évolution de l'épargne brute au regard des variations constatées sur les dépenses réelles et les recettes réelles. Les chiffres sont retraités des éléments exceptionnels. La période d'observation fait apparaître une évolution régulière des dépenses (+14,4%), et une progression des recettes (+6,7% sur la période) stoppée à partir de 2024. Le ralentissement économique qui impacte la quote-part de la fraction de TVA nationale, soit 14 millions de recettes, aussi bien que la désinflation, qui a un effet sur le calcul du taux de revalorisation des bases, observés en 2024, atténuent le dynamisme des ressources qui avait bénéficié à Grand Lac en période de reprise économique post crise sanitaire.

Ce double effet atténue ainsi l'épargne brute qui se contracte à 5,1 millions (rappel de l'objectif de 5,5 millions nécessaire au financement du PPI).

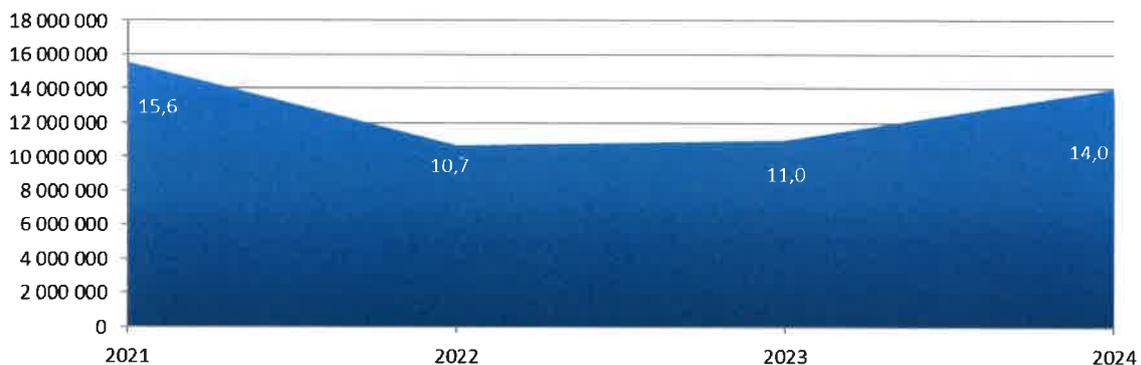
Le premier graphe ci-dessous (en jaune) illustre l'écart recettes/dépenses de fonctionnement et la tendance suivie par l'épargne brute. Le second graphe (en bleu) présente les évolutions des dépenses d'équipement et de l'endettement.



L'augmentation des dépenses d'équipement en 2024 à 14 millions a pu être réalisée par reprise sur le fonds de roulement. Le désendettement de Grand Lac se poursuit ainsi régulièrement avec un capital restant dû de 20,8 millions au 31 décembre 2024.

Le rythme des investissements de Grand Lac est régulier avec une projection de 14 millions en 2024, ce seront 51,3 millions qui seront réalisés au titre du PPI (graphe ci-dessous).

Dépenses d'équipement (millions d'euros)



Projection au 13 novembre 2024

Ce niveau de réalisation permet un financement sans appel à l'emprunt. Compte tenu du rythme de remboursement du capital (2 millions par an), la capacité de désendettement reste bonne, même si sa progression est la conséquence de la baisse de l'épargne brute (4,1 ans projetée fin 2024).

La masse salariale de GRAND LAC en 2024

Le salaire des agents est défini selon deux composantes principales :

1. Entre 70 et 80% de la rémunération est basée sur les grilles de la fonction publique territoriale donnant un indice majoré qui est ensuite multiplié par la valeur du point – ces éléments relèvent des définitions de politique nationale
2. Entre 20 et 30% de la rémunération relève du régime indemnitaire défini au sein de la collectivité mais dans un cadre national dénommé RIFSEEP. Depuis le 1er juin 2017, les agents ont intégré progressivement le dispositif du RIFSEEP en fonction des décrets d'applications. L'ensemble des fonctions sont actuellement rattachées à ce dispositif.
3. Des éléments complémentaires peuvent venir compléter ces modalités de rémunération soit par des primes ponctuelles du type prime pouvoir d'achat, etc... soit par des actions sociales à direction des agents tels que les titres restaurants, la participation à la prévoyance ou à la mutuelle...

Concernant le **1^{er} volet de rémunération**, plusieurs modifications ont été apportées par l'Etat et ayant eu un impact sur la masse salariale 2024 :

- Une réévaluation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 de 1.5% avec un effet sur une année complète en 2024,
- Une réévaluation complétée par une augmentation de 5 points de tous les indices majorés au 1^{er} janvier 2024

Concernant le **2^{eme} volet de la rémunération**, le cadre de fonctionnement du régime indemnitaire de la collectivité a fait l'objet d'une révision en profondeur durant l'année 2023 avec une mise en œuvre réalisée au 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents de la collectivité.

Ce travail faisait suite à un constat de plusieurs problématiques à traiter tant en lien avec le recrutement qu'avec la progression des agents et leur motivation.

La collectivité a été accompagnée par un bureau d'étude pour travailler à ce projet qui s'est voulu participatif.

Les objectifs définis ont été multiples :

- a. Avoir un système cohérent via une cotation de postes la plus objective possible
- b. Valoriser des salaires modestes
- c. Améliorer notre attractivité sur des métiers en tension et fidéliser nos agents en poste
- d. Mise en adéquation missions avec le nouveau régime indemnitaire (RI)
- e. Redonner de la souplesse adaptative à notre outil de RI pour disposer d'un outil de motivation et de reconnaissance de l'expérience acquise

Les décisions prises ont fait l'objet d'une délibération du conseil d'agglomération le 14/11/2023.

Ce nouveau dispositif a ainsi pour conséquence :

- De définir des groupes de fonction en cohérence avec une grille de cotation afin de hiérarchiser les postes de manière cohérente et objective,

- D'attribuer un régime indemnitaire de manière cohérente aux agents faisant partie d'un même groupe,
- D'intégrer un minima de régime indemnitaire dans la collectivité à 300 € mensuel (165 € auparavant) autrement dénommé IFSE.

Ce régime indemnitaire est également composé d'une part variable obligatoire dénommée CIA (Complément Indemnitaire Annuel) liée à la manière de servir de l'agent et en lien direct avec les entretiens d'évaluation.

Le montant de l'ensemble de ces primes ne dépasse pas le montant autorisé par les textes et les plafonds définis par la collectivité.

Sur le **3eme volet** des avantages sociaux ou des primes exceptionnelles, la collectivité a également acté des décisions pouvant impacter plus à la marge la masse salariale.

A ces 3 composantes se rajoutent bien évidemment les nouveaux postes créés ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT – correspondant à l'augmentation quasi automatique d'un agent du fait de son âge via la grille indiciaire.)

Les montants d'évolution de la masse salariale en fonction de ces différents facteurs sont détaillés ci-après :

- Poursuite de l'évolution importante de la masse salariale du service des eaux avec la reprise en régie de nombreuses missions préalablement exercées par des prestataires privés avec la finalisation des recrutements sur 2024 des 34 postes qui ont été créés en 2023 (postes techniques opérationnels, postes techniques d'étude et d'analyse de données, poste de pilotage de travaux, des postes d'encadrants, d'administratifs pour gérer la relation usagers et la facturation)

La création également de postes complémentaires au sein des équipes ressources de la collectivité pour poursuivre sa structuration et accompagner la montée en puissance du service des eaux (1 poste d'agent comptable + 1 chargé de projet en RH) ainsi qu'un adjoint au service urbanisme

Cette évolution en postes représente une évolution de 1.75 M€ du budget annuel.

- La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 du nouveau RIFSEEP, engendrant une augmentation de la masse salariale d'environ 640 k€.
- L'effet en année pleine de la réévaluation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de 1.5% (~80 k€)
- Une réévaluation de tous les indices majorés de 5 points au 1^{er} janvier 2024 (~138 k€),
- L'effet en année pleine de la réévaluation des titres restaurant au 1^{er} aout 2023 en faisant évoluer le montant en valeur faciale de 5 à 7 € (~44 k€)
- Le versement de la prime pouvoir d'achat en janvier 2024 (~130 k€)

Au 1^{er} octobre 2024, Grand Lac (hors CIAS) compte 321 agents. (292 agents en 2023).

L'exécution 2024 des dépenses de personnel est projetée à 99% des crédits ouverts.

B - Les hypothèses 2025 retenues pour le budget PRINCIPAL

Les projets de Grand Lac

Le budget primitif 2025 sera présenté le 28 janvier 2025 dans un nouveau contexte de stagnation des financements : jusqu'à présent, les évolutions de recettes permettaient le financement de la progression des dépenses. A partir de 2026, il faudra même envisager une diminution des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, les tensions sur les prix refluent avec une inflation en dessous de l'objectif de 2% sur 12 mois courants, des prix de l'énergie et des carburants en baisse. Seules les prestations extérieures reproduisent à retardement une augmentation de leurs tarifs. En revanche, des dépenses nouvelles apparaissent avec l'ajustement des effectifs liés à des réorganisations, ainsi que la prise en charge des déficits du CIAS.

2025 sera une année d'adaptation et de recherche de marges.

La procédure budgétaire 2025 a démarré en juillet avec l'envoi de la lettre de cadrage. L'anticipation de repli des recettes avec les annonces dès le printemps concernant les difficultés budgétaires de l'Etat et les rappels à l'ordre de l'Union Européenne a conduit à demander de contenir les **projections de dépenses de fonctionnement à budget constant**.

Les services doivent alors formuler des propositions contenues dans des enveloppes normées calculées à partir d'une prévision des recettes potentielles 2025.

| | |
|--|------------|
| Total des recettes prévisionnelles 2025 (actualisation octobre 2024 compte tenu des annonces PLF 2025) | 61 800 000 |
| — | |
| Amortissements nets (actifs – subventions) | 3 400 000 |
| — | |
| Total maximum des dépenses de fonctionnement | 58 400 000 |
| Pour mémoire recettes réelles de fonctionnement votées 2024 | 61 600 000 |

La ligne directrice reste la préservation d'une épargne brute de 5,5 millions d'euros pour financer le PPI qui toutefois reste un objectif de compte administratif. Le budget primitif n'affichera pas ce montant.

La contrainte qui apparaît en 2025 sur les recettes et qui sera certainement durable impose de **se projeter dans une dépense utile et à concevoir un autre modèle de financement**.

Les financements 2025

La Dotation Globale de Financement est maintenue dans son ensemble avec des transferts entre la dotation de groupement et les dotations de compensations (compensation salaires et dotations compensatoires issues de la réforme de la taxe professionnelle, comme notamment la DCRTP⁵ considérée comme fixe jusqu'à présent).

⁵ DCRTP = Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Les recettes fiscales devraient être bonifiées avec un coefficient de progression de 1% des bases foncières suite à la baisse de l'inflation depuis le début de l'automne.

La fraction de TVA sera gelée en 2025 en raison de la modification de la période de référence. La fraction de TVA remplaçant l'ex-taxe d'habitation et le financement de la CVAE⁶ résultait jusqu'en 2024 du versement d'une quote-part de la TVA nationale de l'année en cours. A partir de 2025, la base de référence sera l'année N-1. Cela signifie que la fraction de TVA 2025 sera identique à celle de 2024.

Les recettes de Grand Lac en lien avec l'évolution du territoire représentent 30% des 38,7 millions de recettes financières. 11,7 millions résultent pour l'essentiel des produits de la CFE et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les autres recettes financières (27,0 millions) sont constituées de dotations et d'enveloppes de compensation, la quote-part de TVA nationale revenant à Grand Lac se chiffre à 14,0 millions.

38,7 millions de recettes financières (hors TEOM)

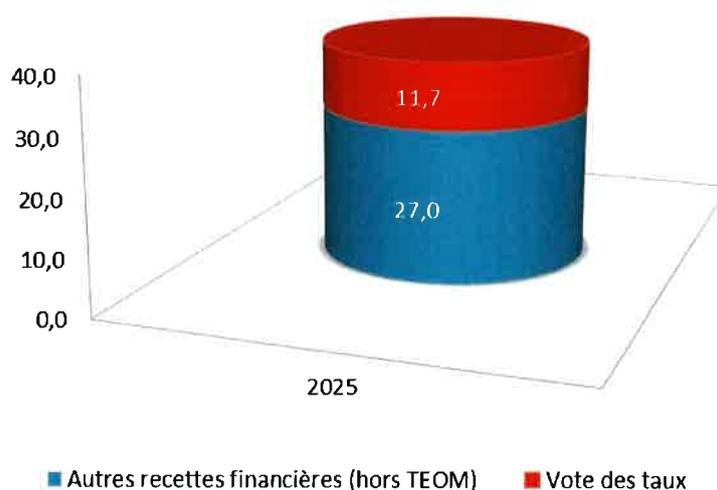


Illustration du pouvoir de taux en 2025

Le budget PRINCIPAL refacture des **charges indirectes** aux services des ports, de l'assainissement, de l'eau potable, de la filière déchets et du CIAS. Cette démarche permet d'objectiver la charge réelle de ces services en termes de coûts complets avec la représentation de dépenses de logistique et de fonctionnement administratif. Le calcul se base actuellement sur le CA 2023 avec application en N+2. Il sera proposé, à partir de 2025, de se référer aux charges nettes constatées sur l'exercice N-1, afin de retraduire plus rapidement les évolutions structurelles de dépenses. Sur une base projetée de 5 320 000 euros de charges 2024 à ventiler, le montant refacturé total prévisionnel 2025 est porté à 2 612 000 euros.

Les recettes du territoire

Les taux fiscaux 2025 du territoire sont maintenus à leur valeur 2024.

⁶ CVAE : Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

L'hypothèse retenue pour le **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2025** en attendant la confirmation de la loi de finances 2025, est de +1% (+3,9% en 2024). Une hypothèse de dynamique du territoire à 1,5% a été retenue. Les valeurs locatives interviennent dans le calcul des taxes foncières (bâties et non bâties), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux annexes, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe sur les Ordures Ménagères). Les recettes fiscales issues du territoire progresseraient ainsi de près de 220 000 euros (y compris la TEOM).

Concernant la fiscalité économique, la progression de la **CFE** approcherait un volume de recettes de 9,3 millions d'euros en 2025.

La **Taxe sur le Foncier Bâti** projetée permettrait de dégager une recette de 1,3 millions qui bénéficierait de la dynamique du territoire.

La **TEOM** est dans sa 9^{ème} année de lissage et le taux cible est de 8,24%. Les recettes de la TEOM enregistrent une diminution de 65 000 euros, compte tenu de l'exonération des entreprises ne relevant pas des services de collecte des ordures ménagères ou assimilées.

Le conseil communautaire a voté la mise en place d'une **taxe GEMAPI** le 28 septembre 2021. Le budget sera proposé avec une hypothèse de reconduction du produit de la taxe à hauteur de 2,2 millions d'euros. Ce montant correspond partiellement au financement des mesures (fonctionnement + investissement) proposées en 2025. Le financement par la taxe sera complété par une reprise de 1 millions sur la provision constituée à partir des dépenses non réalisées.

La prévision des **prestations facturées aux usagers et prestataires** (entrées Aqualac et reventes de matériaux dans les déchetteries, redevance spéciale), est établie en sachant que les recettes d'Aqualac sont volatiles car fortement impactées par la météo rencontrée sur la saison d'été et que les marchés de matières repartent à la baisse. La prévision des recettes aux usagers (chapitre 70 hors remboursements et redevance spéciale), est projetée en 2025 à 2 000 000 euros (+ 40 000 euros par rapport à 2024).

Les dépenses 2025

Lors de la lettre de cadrage, il a été demandé aux services de respecter des enveloppes normées sur un principe de reconduction des crédits 2024, pendant que les dépenses de personnel évoluent du GVT⁷, des revalorisations indiciaires gouvernementales et des évolutions issues de la conférence sociale et salariale.

Le contrat de la DSP⁸ des transports, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, donne lieu à une exploitation dans le budget TRANSPORTS. La subvention au budget TRANSPORTS est ainsi maintenue à 1 850 000 euros en 2025.

La **subvention du CIAS**, est calculée ainsi selon le principe mis en place en 2019. Par postulat, les incidences d'inflation et d'évolution de coûts de personnels seront corrigées au compte administratif 2026.

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'inflation de +1,0%⁹ sur cette quote-part,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

⁷ GVT : Glissement Vieillesse Technicité ou coefficient d'évolution des charges de personnel impliquée par les avancements de carrière de la masse salariale actuelle

⁸ DSP : Délégation de Service Public

⁹ Malgré le contexte, le taux de 1% n'est volontairement pas modifié dans l'attente des notifications de prise en charge des financeurs

Sur ces hypothèses, la subvention 2025 s'établirait à 3 047 000 euros en 2025 compte tenu de l'intégration de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de l'hébergement et de l'évolution des charges indirectes. Cela correspond à une progression de 80 000 euros, en y intégrant la nouvelle base de référence des charges indirectes et la reconduction de l'étude des Grillons.

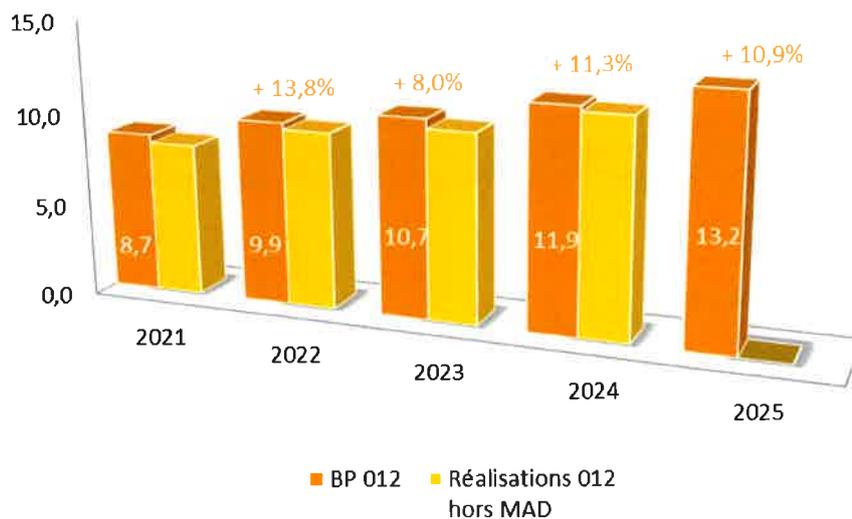
Le financement de l'OTI est proposé sur la base d'un besoin global de 2 617 000 euros qui se répartit entre le reversement de la taxe de séjour et une subvention complémentaire. L'encaissement de taxe de séjour au-delà de 1 million d'euros entraîne un partage 50/50 des sommes supplémentaires perçues. Les principes de financement sont écrits dans la convention d'objectifs et de moyens qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023.

La masse salariale 2025

Pour 2025, la masse salariale augmente de 1,4 millions d'euros par rapport aux crédits 2024, soit +10,9%, qui comprend :

- 975 k€ de besoins nouveaux identifiés pour 2025 soit 19 postes correspondant à 18 ETP à savoir :
 - En postes contractuels :
 - 1 poste de chargé de mission « Optimisation foncière »
 - 1 poste de chargé de mission « Aménagement Pontpierre – CHMS »
 - 1 chargé de mission « Stockage carbone »
 - 1 chargé de mission « Econome des flux »
 - 1 chargé de mission « CitéLab »
 - 1 chargé de mission « Agriculture »
 - 1 conseiller « développement professionnel » (0.5 ETP)
 - 1 assistant juridique (0.5 ETP)
 - En postes permanents :
 - 2 agents « entretien des gymnases »
 - 1 technicien « Bâtiments – Espaces verts »
 - 2 agent technique « Bâtiments - Espaces verts »
 - 1 assistant administratif et technique pour le service Moyens Généraux
 - 1 ingénieur « Informatique – Infrastructures »
 - 1 responsable « Juridique – foncier »
 - 1 juriste
 - 2 agents pour la Maison France Service n°3
- La majoration de 4 points des charges patronales de retraite pour les fonctionnaires affiliés à la CNRA (175 k€).
- La majoration des astreintes et le versement d'un prime véhicule en lien avec l'accord local pour le service des eaux (~ 350 k€).
- Le GVT représente de manière constante 1,7% (~ 270 k€).
- A noter qu'une part de la charge pourra être compensée par des aides en lien avec les subventions allouées (Etat, déchets, ADEME), ainsi que par la diminution de prestations externes (gymnases) :
 - Subventions allouées et participations sont estimées à environ 160 k€ + 50 k€ pour la MFS
 - Diminution de prestations externes sont estimées à 450 k€

Chapitre 012 (hors mises à disposition des communes)



Evolution de la masse salariale du budget principal

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le conseil communautaire a actualisé le PPI le 14 novembre 2023 en maintenant une projection de 90 millions d'euros d'investissements sur la période 2021/2026.

Le tableau ci-dessous présente (par thématiques classées par ordre alphabétique) :

- Les projections pour 2025, telles que définies lors de l'actualisation du PPI,
- Le résiduel du PPI actualisé au 1^{er} janvier 2024 (ne tient pas compte de la projection des réalisations 2024 à hauteur de 14 millions)

| Services | PPI au 1/12024 | Projections 2025 |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Agriculture | 840 000,00 | 280 000,00 |
| Aqualac | 370 000,00 | 150 000,00 |
| CIAS | 310 000,00 | - |
| Divers | 1 904 434,00 | 753 983,00 |
| Eaux pluviales | 1 950 000,00 | 425 000,00 |
| Economie | 127 500,00 | 117 500,00 |
| Foncier | 610 000,00 | 180 000,00 |
| GEMAPI | 4 800 000,00 | 1 600 000,00 |
| Gens du voyage | 90 000,00 | 30 000,00 |
| Gymnases | 2 783 500,00 | 160 000,00 |
| Habitat | 6 288 000,00 | 2 763 000,00 |
| MOA | 2 131 725,00 | - |
| Mobilités | 6 010 071,00 | 2 993 071,00 |
| Numérique | 690 200,00 | 254 000,00 |
| Patrimoine | 1 630 000,00 | 395 000,00 |
| Plages | 1 116 000,00 | 340 000,00 |
| Pompiers | 4 753 000,00 | 1 458 000,00 |
| Relais Grand Lac | 55 000,00 | 15 000,00 |
| Relation usagers | 30 000,00 | - |
| Tourisme | 7 921 900,00 | 2 256 500,00 |
| Transition énergétique | 1 954 541,28 | 336 834,86 |
| Urbanisme | 615 000,00 | 314 000,00 |
| Valorisation déchets | 7 703 510,00 | 2 155 000,00 |
| Zones d'activités | 1 916 800,00 | 191 600,00 |
| Total | 56 601 181,28 | 17 168 488,86 |

La projection des réalisations 2024 est évaluée à 14 millions d'euros investis en 2024. Cela amènerait la réalisation du PPI au 31 décembre 2024 à 51 millions, soit 57% de réalisation sur 4 ans.

D'un PPI au 1^{er} janvier 2024 à 56,6 millions d'euros diminué de 14 millions de réalisations 2024, il resterait environ 40 millions à réaliser au 31 décembre 2024, soit en moyenne 20 millions sur les années 2025 et 2026.

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP)

Les APCP en cours de validité et actualisés au regard des réalisations au 18/11/2024, sont listés ci-dessous. Les situations payées entre cette date et le 31/12/2024 sont susceptibles de modifier ces chiffres.

| Budget | Programme Budget Principal | Année de création | Montant Actualisé | Crédits de paiements antérieurs | Crédit de paiement 2024 | 2025 | 2026 et plus |
|-----------------------------|---|-------------------|------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Principal | AACP003 PROGRAMME DE DEPLACEMENTS URBAIN SUR AP | 2018 | 355 341,00 € | 229 431,30 € | 125 910,00 € | - € | - € |
| Principal | AACP005 OPAH / PTRE 2022-2025 | 2022 | 1 010 600,00 € | 346 298,99 € | 266 600,00 € | 247 000,00 € | 150 701,01 € |
| Principal | AACP011 SCHEMA DIRECTEUR EAU PLUVIAL SUR AP | 2018 | 630 000,00 € | 502 959,20 € | 40 000,00 € | 87 040,80 € | - € |
| Principal | AACP037 ANIMATION DU CONTRAT CHALEUR | 2022 | 200 000,00 € | 101 152,57 € | 69 030,00 € | 29 817,43 € | - € |
| Principal | APCP012 BASSIN DE RETENTION DES BIATRES SUR APC | 2018 | 14 399 000,00 € | 14 323 589,97 € | 40 600,00 € | 34 810,03 € | - € |
| Principal | APCP014 GORGES DU SERRIOZ SUR AP | 2018 | 3 407 812,14 € | 3 365 466,77 € | 33 048,00 € | 9 297,37 € | - € |
| Principal | APCP016 GYMNASSE G4 QUARTIER MARLIOZ SUR AP | 2018 | 5 844 906,57 € | 5 821 278,59 € | 23 627,98 € | - € | - € |
| Principal | APCP017 CROIX VERTE | 2018 | 2 200 000,00 € | 758 781,44 € | 2 755 718,56 € | 165 500,00 € | - € |
| Principal | APCP018 CHAMBOTTE GRANGE ET RESTAURANT | 2018 | 1 291 000,00 € | 1 010 118,97 € | 280 881,03 € | - € | - € |
| Principal | APCP024 SENTIER DE LA CREMAILLERE | 2019 | 818 415,00 € | 98 034,47 € | 720 000,00 € | 380,53 € | - € |
| Principal | APCP028 AMENAGT NORD DU LAC | 2019 | 3 677 373,40 € | 2 140 390,24 € | 1 050 655,00 € | 486 328,16 € | - € |
| Principal | APCP031 PLH 2019-2025 | 2020 | 2 702 000,00 € | 306 000,00 € | 500 000,00 € | 1 896 000,00 € | - € |
| Principal | APCP037 REHABILITATION GARIBALDI | 2024 | 1 170 000,00 € | - € | 130 000,00 € | 1 000 000,00 € | 40 000,00 € |
| Principal | APCP038 AMENAGEMENT CYCLABLE COTEAUX DU REVARD | 2024 | 2 050 000,00 € | - € | 400 000,00 € | 1 570 000,00 € | 80 000,00 € |
| Principal | APCP33 OPAH / PTRE 2022-2025 | 2022 | 4 120 000,00 € | 120 205,08 € | 750 000,00 € | 1 050 000,00 € | 2 199 794,92 € |
| Total Principal | | | 43 876 448,11 € | 29 123 707,59 € | 7 186 070,57 € | 6 576 174,32 € | 2 470 495,93 € |
| Assainissem | APCP019 SYSTEME ASST ENTRELACS-ALBENS | 2018 | 3 998 368,00 € | 3 185 889,11 € | 470 000,00 € | 332 478,89 € | - € |
| Assainissem | APCP020 SYSTEME ASST MOTZ | 2018 | 2 126 300,00 € | 2 022 942,20 € | 3 500,00 € | 99 857,80 € | - € |
| Assainissem | APCP034 SYSTEME ASSAINISSEMENT DE CHAUTAGNE | 2022 | 17 500 000,00 € | 55 655,86 € | 150 000,00 € | 2 180 000,00 € | 15 114 344,14 € |
| Total Assainissement | | | 23 614 668,00 € | 5 264 487,17 € | 623 500,00 € | 2 612 336,69 € | 15 114 344,14 € |
| Eau | APCP021 BARREAU EST | 2018 | 15 131 000,00 € | 5 552 998,85 € | 3 395 000,00 € | 1 960 000,00 € | 4 223 001,15 € |
| Eau | APCP029 UPEP DE MEMARD | 2024 | 400 000,00 € | - € | 50 000,00 € | 350 000,00 € | - € |
| Eau | APCP39 FORAGE CHAUTAGNE | 2014 | 400 000,00 € | - € | 88 500,00 € | 311 500,00 € | - € |
| Total Eau | | | 15 931 000,00 € | 5 552 998,85 € | 3 533 500,00 € | 2 621 500,00 € | 4 223 001,15 € |
| Port | APCP040 PORT DES 4 CHEMINS | 2024 | 500 000,00 € | - € | 500 000,00 € | - € | - € |
| Total Port | | | 500 000,00 € | - € | 500 000,00 € | - € | - € |
| Total général | | | 83 922 116,11 € | 39 941 193,61 € | 11 843 070,57 € | 11 810 011,01 € | 21 807 841,22 € |

Les colonnes 2025 à 2026 indiquent les montants résiduels prévisionnels restant à réaliser sur les projets.

L'investissement 2025

Les projections de réalisations sont maintenues avec une hypothèse d'exécution des projets d'investissement à hauteur de 90 millions.

Le montant 2025 du PPI actualisé en 2023 sera ouvert pour environ 25 000 000 euros, complété par les reports 2024.

Les projets porteront sur des actions en faveur de la préservation de l'agriculture, de l'aménagement de pistes cyclables et de mesures en vue de développer la pratique du déplacement à vélo, d'investissements liés à la collecte des déchets (colonnes et camions), de la réhabilitation du gymnase Garibaldi, de la réfection de voiries des zones économiques, de la remise en état suite aux intempéries de l'hiver 2024 de la promenade du bord du lac, aussi bien que des pontons du fil de l'eau ou des plages.

En synthèse

Les éléments d'évolution du BP2025 du budget principal, avant arbitrages, par rapport aux crédits votés en 2024 peuvent se résumer ainsi :

| Dépenses réelles | | Recettes réelles | |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Dépenses d'exploitation | + 232 000 | Taxe GEMAPI | - |
| RH dépenses nettes | + 1 244 000 | Fiscalité hors TVA | + 278 000 |
| FPIC et autres reversts de fisc | - 112 000 | Fraction TVA | - 474 000 |
| CIAS | - 494 000 | | |
| OTI/Reverst taxe de séjour | - | Taxe de séjour | - |
| | | Tarifs | + 80 000 |
| SDIS | + 86 000 | Charges indirectes | + 263 000 |
| Subv° BA transports | - | DGF/compensations | - 28 000 |
| Provisions | - 200 000 | Subventions | + 858 000 |
| Autres | - | Autres | - 221 000 |
| Evol° dépenses | + 756 000 | Evol° recettes | + 756 000 |
| Evolution de l'épargne brute | | | - |

Autres recettes : reversement cession Landiers 2024 et retraitement des mandats trop rattachés

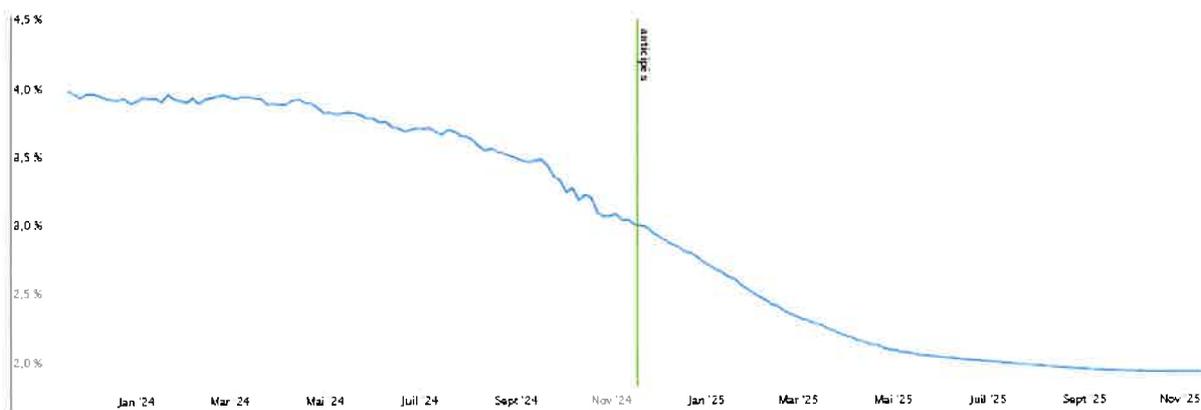
La projection des éléments budgétaires 2024 aboutit à un maintien de l'épargne brute en veillant à contenir la progression des dépenses malgré la faible évolution des recettes. Les principaux facteurs d'évolution en 2024 des dépenses résident dans l'évolution de la masse salariale dans le cadre de réorganisation du service du patrimoine et de la direction des affaires juridiques. Les économies nécessaires seront réalisées sur les dépenses d'exploitation avec notamment la reprise en régie de prestations déléguées jusque-là et des financements complémentaires pour certaines missions.

III - La dette

La dette de GRAND LAC au 31 décembre 2024

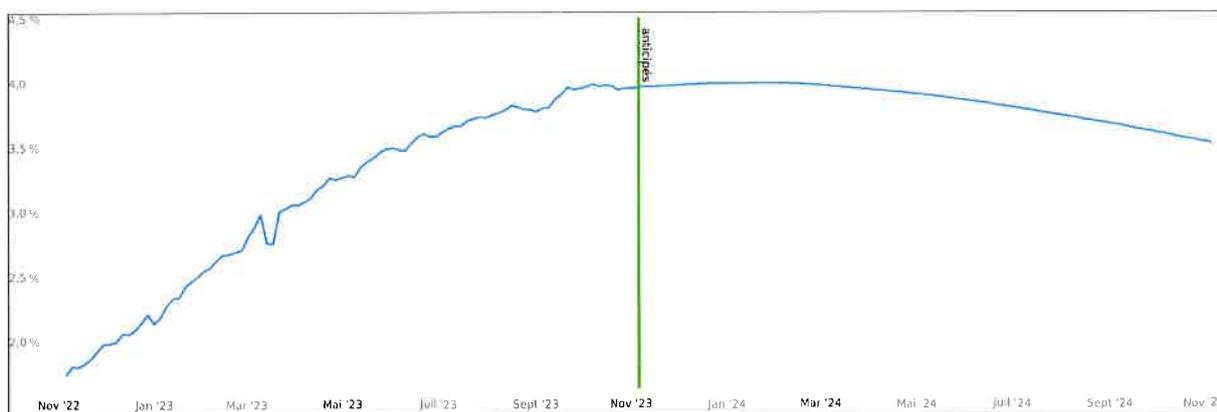
Les marchés financiers sont dans une période baissière avec la volonté affichée, depuis le début de l'été, des banques centrales de diminuer les taux de refinancement (taux BCE à 3,4% depuis le 19/10/2024) et une inflation européenne qui est passée en dessous de l'objectif des 2%.

Les projets 2024 de Grand Lac sont principalement financés par des ressources propres et les consultations bancaires sont repoussées au début de l'exercice 2025 pour tenter de profiter des effets de cette baisse de taux.



Courbe de l'euribor 3 mois au 18/11/2024

Pour rappel, la courbe de l'euribor 3 mois au mois de novembre 2023 était la suivante :



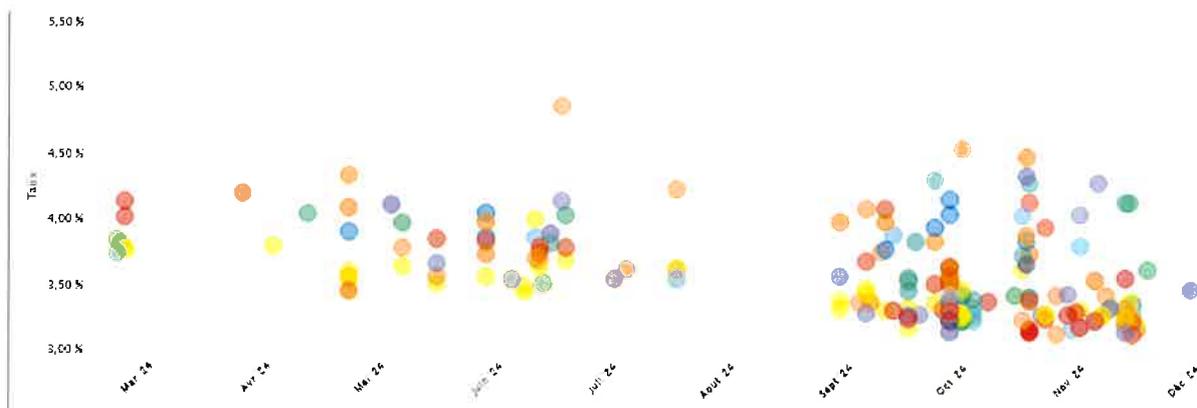
Courbe de l'euribor 3 mois au 6/11/2023

Index au jour le jour, l'Éster côte à 3,16% au 18 novembre 2024 (-0,76% au 18/11/2023), et les anticipés promettent une baisse sur le printemps 2025.

Sur le long terme, les offres bancaires ci-après ont été observées pour les mois d'octobre et novembre :

| Taux à 15 ans | Minimum | Maximum |
|---------------------------|---------|---------|
| Taux fixes | 3,20% | 4,30% |
| Marges sur taux variables | 0,38% | 1,93% |

(Extrait de l'observatoire des offres de Taelys au 18 novembre 2024)



Représentation 2024 des offres à taux fixes 15 ans

Les propositions bancaires sont très diversifiées. Dans la mesure des possibilités, il faudrait pouvoir différer les consultations sur le premier semestre 2025.

Le stock de la dette de Grand lac (tous budgets) au 31 décembre 2024, représentera 36 186 119 euros, dont 58% sur le budget principal, avec les caractéristiques suivantes :

| Grand Lac | |
|----------------------|--------------------|
| Taux moyen | 1,79% |
| Durée de vie moyenne | 13,1 années |
| % taux fixes | 91% |
| Nombre de lignes | 78 |

Données au 18 novembre 2024

Le budget PRINCIPAL n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024.

Le service de la dette en 2025

Tous budgets confondus, le remboursement de la dette en 2025 génèrera un amortissement du capital de 3 648 000 euros et des frais financiers à hauteur de 622 000 euros.

En raison des évolutions de taux et d'une stratégie de report des appels à emprunts, les consultations d'emprunts 2025 seront réalisées sur le premier semestre.

Un emprunt de 4 millions avec une phase de mobilisation a été contracté pour financer les investissements du budget de l'eau potable. A ce jour 500 000 euros ont été tirés.

Deux contrats de ligne de trésorerie ont été mis en place dans le cadre de la sécurisation des financements de la régie de l'eau : un contrat sur le budget de l'eau potable et un contrat sur le budget de l'assainissement.

Les budgets annexes 2025 ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE, TRANSPORTS et PORTS seront équilibrés par l'emprunt.

Hors appel à de nouveaux emprunts, le capital restant à rembourser atteindrait fin 2025, représentera un montant de 36 537 579 euros.

| | 01/01/2024 | 31/12/2024 | 31/12/2025 |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Principal | 23 451 352 | 20 842 991 | 18 847 448 |
| Assainissement | 2 843 795 | 2 602 787 | 2 365 164 |
| Eau potable | 11 708 352 | 10 774 583 | 13 807 666 |
| Ports | 30 648 | 20 831 | 10 620 |
| Transport | 1 705 798 | 1 744 925 | 1 326 680 |
| Parking | - | 200 000 | 180 000 |
| TOTAL | 39 739 945 | 36 186 119 | 36 537 579 |

(un emprunt actuellement en phase de mobilisation)

IV - Les budgets annexes

Budget ASSAINISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2024 ont été votées à hauteur de 9 530 294 euros.

Le budget ASSAINISSEMENT programme les travaux de renouvellement et d'extensions des réseaux, les investissements courants de renouvellement des UDEP. Après deux années de forte augmentation des coûts et des volumes traités, le cycle de traitement dans les UDEP rencontre un effet de pallier tant avec des mesures mises en place comme le stockage puis la déshydratation des boues avant traitement, qu'avec une stabilisation des prix des réactifs.

Le ralentissement de l'évolution des dépenses associé à l'augmentation des tarifs 2024 et 2025 permet de bonifier l'épargne brute, mais l'équilibre de la section de fonctionnement reste fragile. Ainsi, les investissements doivent être mesurés et les inscriptions 2025 pour 5,3 millions seront en cohérence avec la prospective actualisée.

Budget EAU POTABLE

Les crédits 2024 de dépenses réelles de fonctionnement ont été votés pour 7 620 735 euros.

L'exercice 2024 a été consacré à l'organisation du service avec la reprise en régie de la prestation eau potable sur la quasi-totalité du territoire. Cela a consisté à la vérification des hypothèses d'organisation et de coûts jusque-là théorisées.

En investissement, les travaux du « *barreau est* » se poursuivent avec la réalisation de 2 réservoirs de 2 000 m³. Les travaux d'entretien du réseau sont maintenus. Après deux années de réalisations importantes en 2023 et 2024 avec près de 8 millions d'euros sur chacun des exercices, ce sont 9 millions de travaux qui sont annoncés en 2025 en conformité avec la prospective financière.

Budget TRANSPORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 7 851 695 euros au budget primitif 2024.

Le budget est dépendant de l'actualisation de la contribution forfaitaire de la DSP, dont le montant atteint désormais 7,4 millions d'euros.

En 2025, le financement assuré par le budget principal devrait être maintenu à 1,850 millions d'euros et l'investissement d'1 million devrait concerner des aménagements d'arrêts ainsi que l'acquisition nouveaux bus.

Budget PORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 2 046 232 euros au budget primitif 2024.

Au titre de l'investissement 2024, sont inscrits notamment des travaux d'entretien général, et les études pour la réhabilitation du port des 4 chemins...

Budget PARKING

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 60 000 euros au budget primitif 2025 et permettrait de financer le fonctionnement (maintenance, assistances, fluides, lignes téléphoniques, ...) du système automatisé de contrôle d'accès et de paiement.

Au titre de l'investissement 2025, sont inscrits les travaux de réalisation et de mise en service du contrôle d'accès du parking de la croix verte. Si des décisions devaient intervenir sur l'extension du paiement à d'autres parking, les crédits seront proposés en décision modificative.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 47- Présents et représentés : 56- Votants : 56- Pour : 56- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 5 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Date de transmission de l'acte : 17/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2024

Numéro de l'acte : d5244 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241210-d5244-DE

Date de décision : 10/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions